

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de CHF 2'830'000.- lié aux demandes complémentaires pour finaliser les travaux des aménagements extérieurs du site de Plateforme 10 à Lausanne

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le jeudi 18 février 2021 à la salle plénière du Grand Conseil à Lausanne. Présidée par M. le député G. Mojon, également rapporteur, elle était composée de Mmes les députées A. Cherbuin, A. Baehler Bech, et F. Gross ainsi que de MM. les députés A. Berthoud, A. Cherubini, H. Buclin, N. Glauser, M. Mischler, J.-D. Carrard, P.-A. Pernoud, J.-M. Sordet et P. Dessemontet. Mme la députée C. Richard ainsi que M. le député G. Zünd étaient excusés.

Ont également participé à cette séance M. le Conseiller d'Etat P. Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), ainsi que MM. P. Rattaz, chef du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) et Ph. Pont, directeur général de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP). M. F. Mascello, secrétaire de la commission, s'est chargé de la prise des notes de séance.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseiller d'Etat indique que ce crédit additionnel s'inscrit dans un projet important qui a connu une forte évolution, en étroite collaboration avec la Ville de Lausanne, depuis son lancement il y a une dizaine d'années. Ce chantier n'a pas subi de blocage depuis lors et ce développement concerne notamment la mobilité douce et la mutualisation de l'ensemble du site en matière de sécurité. Le volet architectural sera ouvert au mois de novembre 2021 et celui culturel, avec une exposition des trois musées (Musée cantonal des Beaux-Arts (MCB-A), Musée de l'Elysée et Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac)), en juin 2022. Il remercie la commission de son soutien.

3. DISCUSSION GENERALE

La discussion générale n'est pas utilisée

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

Le président passe en revue l'exposé des motifs. Le Conseiller d'Etat et le directeur de la DGIP répondent aux questions des commissaires.

1.4 Contenu du présent crédit additionnel

La mention, dans les aménagements extérieurs, de « mobilier de qualité » interpelle un député qui se questionne sur la qualité de ce même mobilier avant les travaux complémentaires requis. Il lui est répondu que le mobilier urbain dans le site a une réelle utilité en termes d'accueil de toutes les tranches générationnelles ; il a d'ailleurs reçu un prix international en raison de son concept jugé intéressant.

1.5 Coûts

Le montant total des aménagements extérieurs d'environ CHF 10,5 millions est important et fait réagir un député. Il lui est répondu que ce montant se justifie par l'évolution du site depuis le lancement du projet, avec notamment l'aplanissement d'un tronçon initialement en pente. Cet ouvrage permettra d'améliorer la mobilité douce, mais servira également de route d'accès de secours vers la gare CFF pour les camions (28 tonnes). En collaboration avec la Ville de Lausanne, il a en outre été décidé :

- de végétaliser le site, à hauteur de 1/6, et d'aménager les extérieurs dans ce sens, en respect les standards du moment ; par la suite, l'idée est d'avoir une mixité avec des toits végétalisés et un jardin ouvert au public ;
- de rendre les sols plus perméables, avec la pose d'un revêtement spécifique (plus onéreux) ; ceci afin de ne pas surcharger les réseaux de canalisations lors de fortes pluies, comme pendant les l'inondation de la gare de Lausanne en 2018.

1.7.10 Conformité à l'application de l'art. 163 Cst-VD

La présence de préfinancements dans la compensation de cette charge nouvelle interpelle une députée. Il est expliqué à la commission que le but recherché, dès le départ du projet, était d'éviter tout problème durable d'amortissement et de coûts. Il a par conséquent été décidé d'anticiper le financement en le préfinançant sur les comptes 2018 qui offraient le disponible nécessaire. Le bouclage final de cet objet interviendra dans quelques années et l'amortissement pourra se faire en un bloc par le biais des préfinancements de l'objet.

5. VOTES SUR LE PROJET DE DECRET

L'article 1 est adopté à l'unanimité des membres présents (13).

L'article 2 est adopté à l'unanimité des membres présents (13).

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

Le vote final est adopté à l'unanimité des membres présents (13).

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents (13).

Le Mont-sur-Lausanne, le 8 mars 2021

*Le rapporteur :
(Signé) Gérard Mojon*